

BURKINA FASO



**CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES
ANTIPERSONNEL
RÉUNIONS INTERSESSIONS
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES DE GENÈVE
(CICG)
GENÈVE, DU 17 AU 20 JUIN 2025**

Point 7 : Fonds d'affectation spéciale volontaire

Vendredi, 20 juin 2025

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso remercie la Présidence ainsi que les États parties pour les efforts entrepris en vue de mettre en œuvre l'Action 44 du Plan d'action de Siem Reap-Angkor, en particulier la proposition de création d'un **fonds d'affectation spéciale volontaire**.

Le Burkina Faso **exprime son plein soutien** à la création de ce mécanisme, qui répond à un besoin réel, notamment pour les États parties confrontés à des contextes de **conflit asymétrique, de déplacements massifs de populations et de menaces émergentes comme les engins explosifs improvisés (EEI)**.

Notre pays, tout en respectant les obligations de la Convention, fait aujourd'hui face à des contraintes financières et sécuritaires majeures qui limitent notre capacité à mettre en œuvre pleinement notre plan de déminage dans les délais impartis.

Dans ce contexte, un **fonds volontaire dédié** pourrait jouer un rôle crucial pour :

- **Compléter les ressources budgétaires nationales insuffisantes ;**
- **Mobiliser une assistance rapide et ciblée**, alignée sur les priorités définies par les États affectés ;
- Et **soutenir durablement la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article 5**, dans des contextes aussi dynamiques et instables que celui du Burkina Faso.

Nous encourageons donc la **constitution rapide du groupe de travail annoncé** par la Présidence, ainsi qu'un processus inclusif, transparent et tourné vers les résultats concrets.

Le Burkina Faso réaffirme sa volonté de participer activement à ce processus et, si besoin, de partager son expérience en matière de coordination de l'assistance.

Je vous remercie.